

Recherches sociographiques



Robert TESSIER, *L'éthique d'une société face aux pluies acides. Le cas du Québec*; José A. PRADES, Robert TESSIER et Jean-Guy VAILLANCOURT (dirs), *Aspects sociaux des précipitations acides au Québec*

Louis Guay

Volume 39, numéro 2-3, 1998

Québec et Canada : deux références conflictuelles

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057228ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057228ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Guay, L. (1998). Compte rendu de [Robert TESSIER, *L'éthique d'une société face aux pluies acides. Le cas du Québec*; José A. PRADES, Robert TESSIER et Jean-Guy VAILLANCOURT (dirs), *Aspects sociaux des précipitations acides au Québec*]. *Recherches sociographiques*, 39(2-3), 478–482. <https://doi.org/10.7202/057228ar>

durable de l'environnement est mise en évidence par plusieurs chercheurs. Pourtant, ces autres sciences sociales sont détentrices d'une longue tradition de recherche sur les questions relatives à la nature, à l'environnement, aux ressources naturelles et à la pollution. La pluridisciplinarité sans laquelle il ne peut y avoir d'intégration des connaissances, composante essentielle du paradigme élaboré dans le texte de PRADES, a bien peu de place ici, à moins que la sociologie se réserve, en vertu d'un point de vue qui n'est nulle part explicite, cette tâche.

Louis GUAY

*Département de sociologie,
Université Laval.*

Robert TESSIER, *L'éthique d'une société face aux pluies acides. Le cas du Québec*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996 ; 276 p.

José A. PRADES, Robert TESSIER et Jean-Guy VAILLANCOURT (dirs), *Aspects sociaux des précipitations acides au Québec*, Montréal, Université de Montréal, 1994, 279 p. (Environnement, 16.)

Le débat sur les effets des précipitations acides a été, au Canada, très vif et a donné lieu à une mobilisation écologiste d'envergure. Durant les années quatre-vingt, le gouvernement canadien a entrepris des démarches auprès du gouvernement américain pour qu'il amende sa loi sur la qualité de l'air afin de forcer, ou d'inciter, les entreprises polluantes à adopter des mesures pour réduire les émissions de gaz acides. Les cibles visées, les entreprises de production d'électricité du Centre-Ouest américain au premier plan, se sont montrées récalcitrantes à se plier à des commandes gouvernementales et se sont longtemps opposées au resserrement des normes environnementales, en raison des coûts qu'elles devraient supporter et des incertitudes scientifiques quant aux effets des précipitations acides sur les milieux naturels et construits ainsi que sur la santé humaine. De leur côté, les gouvernements canadiens, fédéral et provinciaux, devaient en toute justice imposer des normes plus rigoureuses aux pollueurs canadiens s'ils désiraient que leurs pressions auprès du gouvernement américain soient prises au sérieux.

Le fil de ces événements est bien relaté dans l'ouvrage que codirigent Prades, Tessier et Vaillancourt. Il montre divers aspects du débat politique, technique et, dans une moindre mesure, scientifique sur les précipitations acides au Québec. Deux articles signés par Vaillancourt et ses collaborateurs, en particulier montrent comment les groupes écologistes se sont mobilisés pour faire réagir les élus et comment ceux-ci ont plutôt été à la remorque des préoccupations écologiques nouvelles. C'est à la suite de pressions sociales que les pouvoirs publics ont agi, bien que certains scientifiques aient déjà, comme à la Commission mixte internationale, sonné l'alarme pour ce qui est des risques d'acidification des Grands Lacs.

En combinant des analyses sociopolitiques et des analyses économiques, l'ouvrage fait la preuve non seulement que les sciences sociales ont beaucoup à dire sur les questions d'environnement, mais aussi que des recherches interdisciplinaires peuvent être menées avec succès.

Si l'ouvrage est principalement centré sur les acteurs (groupes écologistes, gouvernements et entreprises), il ne délaisse pas pour autant les lois et règlements qui encadrent leurs actions et qui, souvent, devant des défis nouveaux, sont l'objet de leurs mobilisations, revendications et résistances. Dans un article très fouillé, *Le contrôle juridique de la désulfuration au Québec*, Ginette GAGNON dresse un bilan des lois et des règlements environnementaux au Québec concernant la désulfuration, en indiquant les percées comme les difficultés juridiques. On a beaucoup parlé d'adopter le principe de pollueur-payeur, dont l'OCDE s'est faite la championne, mais sa mise en application entraîne des problèmes juridiques, en particulier pour attribuer une responsabilité sans équivoque, ainsi que des lenteurs judiciaires en cas de poursuite. En outre, l'auteure s'interroge sur la trop grande place accordée à la discrétion administrative dans l'établissement des normes environnementales. S'il est bien que ces normes soient négociées entre les partenaires (les pouvoirs publics et les entreprises), pour tenir compte de manière réaliste des caractéristiques particulières des pollueurs et des milieux qui sont affectés par les polluants, il reste que l'on peut déplorer que ces négociations soient secrètes et ne jouissent pas de la contribution du public et d'acteurs plus neutres. Plusieurs juristes sont donc enclins à recommander une plus grande transparence dans l'établissement des normes environnementales et une implication plus vive des parlementaires.

Au terme de cette étude « multidimensionnelle », les directeurs de la publication proposent une série de recommandations de nature diverse ; celles-ci découlent directement des analyses. Plusieurs idées exprimées se retrouvent déjà dans l'abondante littérature sur les problèmes d'environnement et l'exemple des précipitations acides que l'on a traité avec soin ne semble pas conduire à des recommandations très nouvelles. Par exemple, proposer que les pouvoirs publics maintiennent les crédits pour la recherche a peut-être un sens au Québec, mais, compte tenu des efforts considérables du gouvernement américain et, dans une moindre mesure, du gouvernement canadien dans ce domaine au cours des années quatre-vingt, et eu égard à l'atténuation des précipitations acides sur l'environnement à la suite des changements apportés à la loi américaine, cette recommandation risque d'avoir un impact politique limité. Certes, il y a lieu de poursuivre la recherche pour s'informer de la qualité des eaux et des forêts – quoique pour celles-ci les données scientifiques soient plus incertaines – qui ont été menacées par les précipitations acides. Il convient aussi que soient élargis à tous les secteurs industriels à l'origine d'émissions de gaz acides, notamment les alumineries, les normes et règlements environnementaux. Mais l'urgence environnementale semble avoir, à ce sujet, disparu et on peut s'attendre à ce que les pouvoirs publics passent à autre chose, à une autre urgence amenée et poussée par des groupes écologistes ou scientifiques. Il reste que ces recommandations traduisent le souci tout à fait légitime des auteurs de prouver l'utilité sociale de leurs analyses.

De manière plus générale, que nous enseigne ce débat écologique? Peut-on lire dans son déroulement autre chose qu'une simple et typique réplique politique à un problème que des groupes sociaux posent aux élus? Peut-on plus largement y voir l'émergence d'une conscience, voire d'une éthique, nouvelle? Bref, le débat sur les précipitations acides a-t-il provoqué au sein de la société québécoise un changement d'attitude profond à l'égard des rapports qu'elle entretient avec la nature? Ce sont ces questions que Robert Tessier se pose dans un livre stimulant sur les dimensions éthiques relatives aux problèmes des pluies acides.

L'hypothèse que Tessier veut vérifier est que, face à l'ensemble des problèmes écologiques, les normes et les valeurs sociales en vigueur sont ébranlées et que, pour répondre adéquatement aux problèmes, une nouvelle « éthique sociétale » doit émerger: « les préoccupations environnementales donnent lieu à une nouvelle éthique sociétale dans les sociétés modernes » (p. 3-4). Cette éthique sociétale touche l'ensemble de la société dans ses fondements normatifs les plus profonds et représente un nouvel « idéal de vie collective ». Pour vérifier la formation d'une nouvelle éthique sociétale, Tessier a choisi d'examiner le débat sur les pluies acides au Québec. Son point de vue privilégié est de rendre compte des transformations relatives aux valeurs sociales au sein même du débat, dans le traitement qu'en fait un grand quotidien montréalais, *La Presse*.

Trois auteurs, ou trois théories, vont guider l'élaboration de son cadre d'analyse. Ces auteurs ont défini et élaboré une sociologie de l'éthique qui constitue le champ d'étude particulier à l'intérieur duquel Tessier situe son travail de recherche. De DURKHEIM, Tessier retient le concept de solidarité sociale fondée sur le désir qu'ont les humains de vivre ensemble et le fait que l'ordre social repose en grande partie sur un ordre moral. De PARSONS, il tire l'idée du rôle régulateur du système culturel et que celui-ci peut être mis en péril et se transformer radicalement à la suite d'informations nouvelles en provenance notamment de l'environnement naturel avec lequel une société ou un groupe humain est en relation. Enfin, de WEBER – bien que la contribution de celui-ci à la thèse de Tessier me semble plus problématique –, l'étude de l'auteur retient le rôle moteur des idées et des idéaux dans la structuration des comportements humains et, partant, des institutions sociales. Il faut ajouter à cela l'importance dans la vie sociale du sacré et du rôle moteur qu'il joue dans le maintien du lien social. À ce propos, je crois que Tessier est plus proche de Durkheim, pour qui il ne pourrait y avoir de société stable sans la présence du sacré, plus précisément sans que les humains se soient représenté une dimension sacrée, alors que Weber est de ce point de vue plus neutre, se contentant de rendre compte des rapports entre l'éthique et les comportements économiques dans sa sociologie historique des grandes civilisations.

Or, une éthique sociétale ne naît pas du jour au lendemain et, *a fortiori*, ses incidences sur les institutions et les structures sociales ne sont pas affaire de quelques jours. C'est pourquoi Tessier définit un ordre logique et chronologique en étapes et en moments au cours duquel il s'attend à voir se développer une éthique sociétale écologiste, un « esprit écologiste » pour reprendre ses propres mots. Ces étapes, au nombre de quatre dont chacune est composée de deux temps, sont les suivantes.

Au début, il y a la reconnaissance du problème, qui est la plupart du temps l'œuvre de groupes spécialisés, les scientifiques, ou marginaux, les groupes écologistes. Ceux-ci se font un devoir de diffuser dans le corps social les données qui, à leurs yeux, exigent une réponse sociale et politique vigoureuse. Or, avec la diffusion des informations et l'élargissement du débat et des enjeux, une deuxième étape est amorcée au cours de laquelle émerge un nouvel idéal de vie collective. La transformation des valeurs que suppose la formation de ce nouvel idéal met en cause des intérêts économiques puissants qui offrent une résistance à des changements qui les affecteraient. Mais, à mesure que s'impose un tel changement de valeurs, la pression s'intensifie sur les pouvoirs publics, souvent blâmés pour leur inertie ou leur attentisme, pour que des mesures, des actions soient prises en vue d'élaborer des solutions pour résoudre les problèmes et de les appliquer. Enfin, lorsque les solutions sont choisies, arrêtées, après des discussions et des négociations qui peuvent être assez longues, « l'action sociale s'organisera autour de travaux de spécialistes, d'abord de la connaissance détaillée du problème, puis du contrôle social et technologique de la situation » (p. 33), bref, après une phase d'institutionnalisation et de bureaucratisation de la gestion du problème écologique. Quatre étapes donc, quatre hypothèses de recherche qui seront complétées par des « hypothèses concrètes » (p. 49), appliquées au matériel tiré de la revue de presse de 1981 à 1990.

Un des grands mérites de l'étude de Tessier, d'abord présenté, si je ne m'abuse, dans une thèse de doctorat, est la rigueur de l'exposé : le cadre théorique est explicite, une hypothèse générale en découle ; puis des hypothèses spécifiques sont développées et, enfin, des hypothèses plus précises, vérifiables sur un matériel bien identifié comprenant des indicateurs mesurables. Aucun reproche à faire à l'auteur. Sa démonstration est aussi convaincante et, même si sa preuve ne repose, à chaque étape, que sur le décompte d'une majorité d'articles qui correspondent à l'hypothèse recherchée, on ne peut lui en tenir rigueur puisque en analyse statistique, on est habitué à se trouver en présence de marges d'erreur souvent considérables.

Toutefois, la prise en compte de ces cas non conformes aux hypothèses est souvent révélatrice. Je prendrai deux exemples, qui n'ont d'ailleurs pas échappé à l'auteur, mais qui sont restés sans développement. En premier lieu, l'entrée dans le débat des intérêts économiques est, selon le modèle, une chose qui ne se produit pas à l'étape d'émergence du problème. Or, le problème des pluies acides a vite touché des intérêts économiques et il est à parier que ceux-ci n'ont pas attendu des preuves scientifiques rigoureuses et définitives pour réagir et se mobiliser pour ou contre, selon le cas, l'établissement de normes et de mesures environnementales plus strictes. En second lieu, le modèle de Tessier ne rend pas suffisamment justice aux contributions de la connaissance scientifique dans l'orientation des débats et dans les décisions des acteurs au cours de débats écologiques. Il est vrai que c'est à la suite de travaux scientifiques que les acteurs sociaux sont prévenus des problèmes qui se développent, mais souvent c'est sur des bases scientifiques fragiles et partielles que les premiers coups de semonce sont donnés. De plus, la connaissance évolue normalement tout au long du débat, à mesure que les pouvoirs publics décident d'allouer des crédits et que se développent expertise et contre-expertise, bref une controverse scientifique. Par exemple, il est, à un moment, apparu clair,

aux yeux de certains scientifiques européens et nord-américains, plus rares dans ce second groupe toutefois, que les précipitations acides étaient une menace aux forêts. Or, la recherche a montré que l'alarmisme du début était nettement injustifié et que d'autres facteurs, sécheresse et dégel puis regel soudain notamment, pesaient d'un poids plus lourd pour expliquer le dépérissement de certaines forêts. Les journaux ne sont pas le meilleur moyen pour suivre et comprendre les enjeux d'une controverse scientifique.

Enfin, une dernière réserve : je ne suis malheureusement pas persuadé, même si je le souhaiterais, que la gestion du problème des pluies acides a donné lieu à l'émergence d'une nouvelle éthique sociétale et qu'on peut la voir facilement émerger à travers les articles de journaux, reflet des forces et des valeurs sociales plus que leurs déterminants. Chaud partisan du principe d'Occam selon lequel l'explication la plus simple est toujours la meilleure, je crois que la réponse sociale et politique que l'auteur a su fort bien décrire est explicable selon les modes d'analyse classiques de la sociologie politique et que le recours à la formation d'une nouvelle éthique sociétale n'est pas nécessaire, même si on peut féliciter l'auteur d'avoir centré son étude sur les dimensions éthiques dans ce débat écologique.

De plus, on peut à bon droit douter qu'une nouvelle éthique sociétale se soit déjà imposée. Ce n'est pas tant que l'auteur s'est limité à l'examen d'un seul problème écologique qui touche, à l'échelle planétaire, quelques régions seulement, mais davantage parce qu'il est difficile d'accepter que l'éthique de la société industrielle puisse être si rapidement déplacée. La conversion des intérêts économiques à une éthique écologiste ne me semble pas s'être encore réalisée. S'ils acceptent les nouvelles normes environnementales, c'est parce qu'ils y sont forcés par les pouvoirs publics ou par la pression des consommateurs. Peut-être l'auteur aurait-il mieux fait de bien distinguer l'écologisme de l'environnementalisme, une distinction fort pertinente et assez courante dans la littérature.

Les travaux du sociologue DUNLAP ont montré qu'il faut se méfier de l'appui très élevé de l'opinion publique aux causes environnementales, car, devant un choix entre le développement économique et la protection de l'environnement, une majorité arbitre en faveur du premier. De plus, si la nouvelle éthique environnementale était aussi bien implantée que l'affirme Tessier, on ne connaîtrait pas les difficultés actuelles, au Canada comme dans plusieurs pays, à décider de politiques et de mesures efficaces pour réduire la production de gaz à effet de serre.

Louis GUAY

*Département de sociologie,
Université Laval.*
